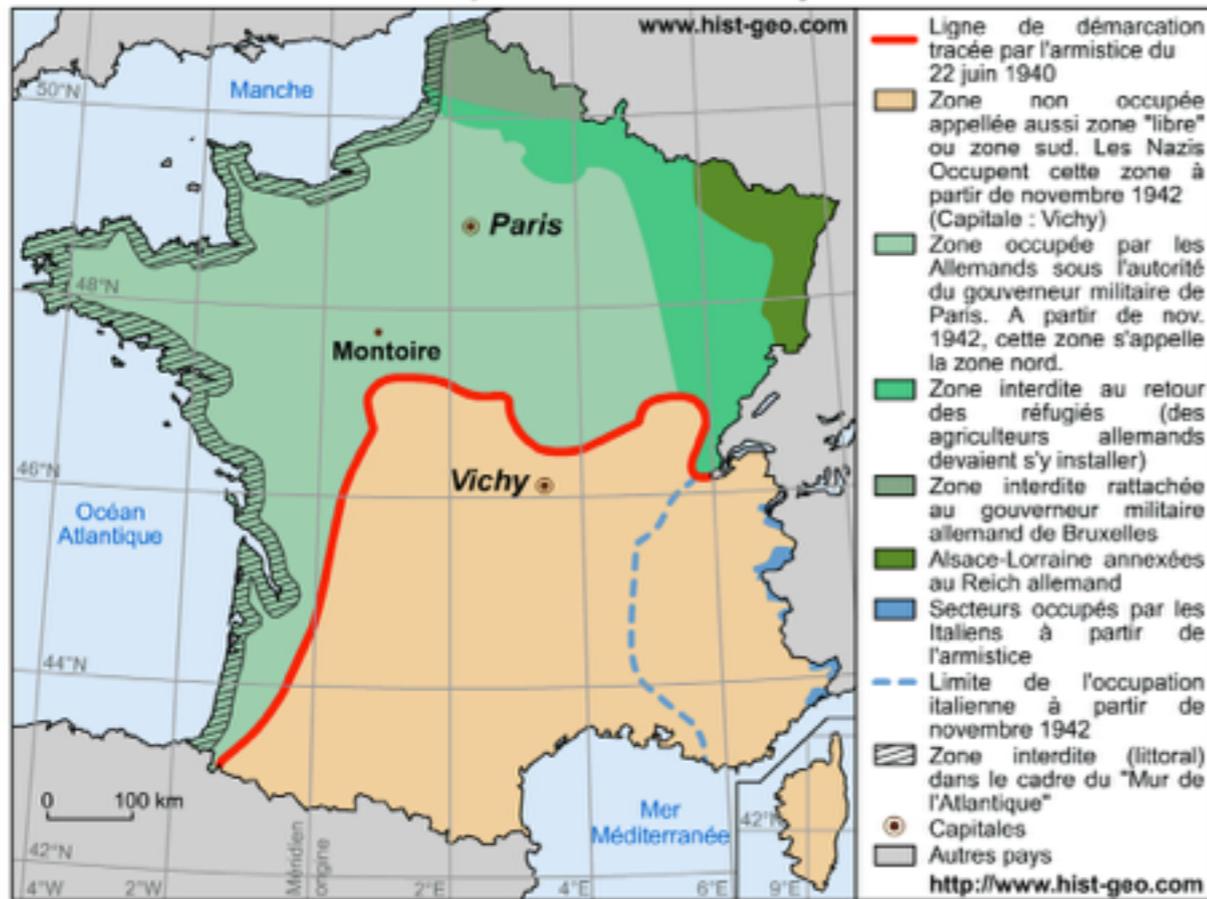


La France après l'armistice du 22 juin 1940



Juin 1940 : la ligne de démarcation

La ligne de démarcation s'étend sur près de 1 200 km. Sur 90 départements, l'Armée allemande en occupe 42 entièrement et 13 partiellement. Elle part de la frontière suisse en passant par Dôle, Chalon-sur-Saône, Paray-le-Monial, Moulins, Vierzon, Angoulême, Mont-de-Marsan, Saint-Jean-Pied-de-Port pour rejoindre la frontière espagnole. Elle crée une frontière entre la zone non-occupée et la zone occupée. Les trois quarts du blé et du charbon français sont produits en zone occupée, ainsi que presque tout l'acier, le textile et le sucre. La zone non-occupée est ainsi très dépendante de l'Allemagne. On ne peut franchir la ligne de démarcation légalement qu'avec un Ausweis.

Le 11 Novembre 1942, suite au débarquement allié en Afrique du Nord, les allemands envahissent la zone libre qui devient la zone Sud.